

# CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

## DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

Je consens à agir à titre d'administrateur du Syndicat et m'engage à me conformer au *Code de déontologie des administrateurs* ci-après pendant toute la durée de mon mandat.

**Honnêteté et bonne foi** – Je vais agir avec honnêteté et de bonne foi. Je n'agirai pas de manière à manquer à la confiance que les copropriétaires que je sers ont mise en moi.

**Prudence, diligence et compétence** – Je vais faire montre de la prudence, de la diligence et de la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables. Je vais m'efforcer d'assister à toutes les assemblées du Conseil d'administration (le Conseil) et des copropriétaires. Je vais me familiariser de façon responsable et diligente avec les affaires du Syndicat, et faire respecter sa déclaration, ses plans descriptifs, ses règlements, ses résolutions, ses politiques, ses ententes ainsi que les dispositions de la *Loi sur les condominiums* et autres textes législatifs.

**Conflit d'intérêts** – Je n'ai actuellement connaissance d'aucun conflit d'intérêts, réel ou potentiel, ayant trait à un contrat, une opération, une réclamation pour défaut de construction, une réclamation au titre d'une garantie, une action en justice, une poursuite ou autre affaire préjudiciable au Syndicat. Si j'ai connaissance d'un conflit, je vais immédiatement en informer le Conseil. Je ne vais pas favoriser mes intérêts ou ceux d'un copropriétaire, résident, parent, ami ou entrepreneur au détriment de ceux du Syndicat. Je ne vais pas chercher à bénéficier d'avantages ou de privilèges particuliers en ma qualité d'administrateur ou de dirigeant, ni accepter de rétribution, en mon nom propre ou au nom d'une autre personne, sauf dans la mesure où le règlement le permet. Je vais agir uniquement dans l'intérêt du Syndicat des copropriétaires dans son ensemble et je ne vais pas favoriser un copropriétaire ou un résident ou un groupe de copropriétaires ou de résidents.

**Confidentialité** – Je ne vais pas divulguer à qui que ce soit (même pas à mon conjoint) de l'information que le Conseil juge confidentielle ou privilégiée ou qui devrait raisonnablement être considérée comme confidentielle. Dans le doute, je vais m'en remettre à une résolution du Conseil.

**Bonne conduite** – Je vais toujours avoir une conduite professionnelle lors des assemblées des administrateurs ou des copropriétaires. Je vais aborder toutes les questions soumises au Conseil avec ouverture d'esprit, en étant disposé à prendre les meilleures décisions qui soient au nom du Syndicat. Je vais agir de manière éthique et intègre, et en conformité avec des critères juridiques. Je vais observer les règles de bonne conduite et je vais entretenir des rapports respectueux avec les autres. Je vais me conformer aux principes de saine gestion et aux règles de procédure.

**Soutien** – Je vais me conformer aux décisions prises par une majorité d'administrateurs, même si je suis en désaccord avec elles, mais je me réserve le droit de faire connaître mon opinion aux copropriétaires sur des questions non confidentielles.

**Diffamation** – Je vais m'abstenir de faire des déclarations erronées ou diffamatoires concernant le Syndicat ou un copropriétaire, un résident, un administrateur, un dirigeant, un gestionnaire, un membre du personnel ou un entrepreneur du Syndicat.

**Désamorçage des conflits** – Je vais tenter de prévenir ou de désamorcer les conflits et autres perturbations, et je vais promouvoir les bonnes relations entre les personnes jouant un rôle dans notre copropriété. Je vais projeter une image favorable de notre Syndicat ainsi que de ses unités, ses copropriétaires et ses résidents.

**Information** – Conscient du fait que la gestion d'un syndicat de copropriétaires est assortie d'exigences complexes qui ne cessent de changer, je vais continuer de m'informer en lisant des publications pertinentes (telles que *CondoVoice* de l'Institut canadien des condominiums [ICC], *CM Magazine* ou *Condominium Business Magazine*). Je vais encourager au moins un membre du Conseil à assister, aux frais du Syndicat, à un séminaire sur la copropriété présenté par l'ICC, y compris la formation de base des administrateurs de l'ICC et les cours avancés de l'ICC à l'intention des administrateurs.

**Engagement** – Je m'engage par la présente à me conformer aux dispositions du présent *Code de déontologie des administrateurs*.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ pour de \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_

TÉMOIN :

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
NOM DE L'ADMINISTRATEUR (EN MAJUSCULES)

\_\_\_\_\_  
NO DE L'UNITÉ

[Vous êtes libre d'utiliser le présent Code de déontologie des administrateurs dans sa forme actuelle; si vous y apportez quelque modification que ce soit, vous devez préciser que la nouvelle version s'inspire du document original de l'ICC.] Si votre copropriété utilise le présent code, faites-le savoir à l'ICC à l'adresse courriel [cci.national@taylorenterprises.com](mailto:cci.national@taylorenterprises.com).